



Service diocésain
de Pastorale Liturgique
& Sacramentelle (PLS)
Diocèse de Besançon.
—
Prot.ECO/CDAS-25/5

Besançon, le 25 mai 2020

Protocole de reprise des célébrations

La reprise des célébrations est autorisée depuis le 23 mai 2020 à la condition que des mesures de sécurité sanitaire strictes soient respectées. En cohérence avec les recommandations générales en matière de lutte contre la pandémie de SARS-COV-2 lors des cérémonies cultuelles édictées par le ministère de l'intérieur, nous préconisons, jusqu'à nouvel ordre, les mesures suivantes pour les célébrations dans les églises du diocèse de Besançon.

1- Choix des églises

Il y a une distinction à faire entre les églises destinées à célébrer l'eucharistie et celles où l'on célébrera uniquement des funérailles (sans bénédiction du corps) ou des mariages. En effet, le mouvement de communion demande la présence de trois nefs dans l'église pour que les fidèles évitent de se croiser. S'il n'y a pas de mouvements particuliers dans l'église, une nef peut suffire. Si aucune église ne semble convenir, merci de contacter le service de la PLS (pastorale.liturgique@diocese-besancon.fr) qui pourra vous conseiller.

2- Accueil des fidèles

2-1 Pour limiter l'afflux des fidèles au nombre de places disponibles, un système d'inscription préalable auprès de l'accueil paroissial pourra être envisagé.

2-2 L'affiche « Reprise culte » sera systématiquement affichée à l'entrée de l'église pour informer les fidèles des mesures barrières mises en œuvre.

2-3 Un référent sanitaire identifiable (portant un gilet fluo par exemple) doit être positionné à l'entrée de l'église pour veiller à ce que l'arrivée et le départ des fidèles se fassent dans de bonnes conditions. Il sera notamment vigilant à limiter la formation de rassemblements aux abords de l'édifice et s'assurera du respect des limitations de fréquentation en fonction du nombre de places dans l'église. Il vérifiera aussi l'usage du masque et du gel hydroalcoolique.

2-4 Une désinfection obligatoire des mains doit être organisée au moment de l'entrée et de la sortie de l'église pour tous les fidèles. A cet effet, des flacons de gel hydroalcoolique sont présents dans le kit paroisse.

2-5 Dans l'église, le port du masque est obligatoire pour tous (à l'exception des enfants de moins de 11 ans). Les fidèles viendront avec leur masque quelques masques seront cependant proposés dans le kit paroisse, au cas où.

3- Aménagement des églises

3-1 Pour respecter la distanciation physique d'un mètre entre chaque personne (à l'exception des enfants de moins de 11 ans), des places assises doivent être identifiées comme indisponibles. Le respect de cette règle se traduit par une superficie individuelle d'environ 4 m² par personne qui déterminera le seuil maximal de fréquentation. A cette fin, nous proposons l'affichage d'un ange gardien sur les places laissées libres.



3-2 L'espace minimal d'un mètre entre personnes est matérialisé au sol dans les espaces d'attente dans et en dehors de l'édifice. Dans l'église, une matérialisation au sol doit indiquer les sens de circulation pour que les fidèles ne se croisent pas et pour signifier l'emplacement pendant les phases statiques (pour la communion notamment). Un rouleau de scotch blanc est prévu à cet effet dans le kit paroisse.



3-3 Des prises de paroles à différents moments de la célébration seront prévues afin d'informer les fidèles des adaptations sanitaires décidées pour son bon déroulement.

4- Sortie de l'église

La quête ne pouvant se faire pendant la célébration, l'équipe d'accueil munie de masques et de gants pourra se tenir à la sortie de l'église avec une corbeille.

P.S. : un « kit paroisse » est à votre disposition, vous pourrez y trouver deux flacons de gel hydroalcoolique, 5 masques lavables pour les célébrants et quelques masques pour les fidèles. Un rouleau adhésif est également présent ainsi que les affiches à photocopier avant de les disposer. Vous trouverez aussi un bon de commande chez AGRODOUBS (à des prix négociés) pour faire votre réassort en gel hydroalcoolique.

Fr. Ruffiot +

Abbé Franck Ruffiot +
Responsable diocésain de la PLS

Philippe Tixier
Econome Diocésain